

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 octobre 2010 à 20 h 30**

Étaient présents : MM. BULOT Gérard, CHOUX Michel, GILLET Alain, GUIGUE Michel, LAHAYE Jean, LHONORE Michel, PERNIN Nelly, RAMEAUX Philippe, de ROQUEFEUIL Philippe, Mmes BALANDRA Evelyne, GARNIER Catherine, GRUET Aline, JAILLET Claudette, VILLOT Patricia, CHABOT Jocelyne, ROY Caroline.

Étaient absents : MM. GANDREY Julien, CRETIN Cyrille

Était excusé : M. LECOCQ Jean-Paul

Procuration : M. LECOCQ Jean-Paul a donné procuration à Mme JAILLET Claudette

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne CHABOT

Assistait également : Madame Christelle BOUCHARD -Directrice Générale des Services de la Mairie-

Le procès verbal de la séance du 16 septembre 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QU'IL A RECUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a, par décisions des 22 et 28 septembre 2010, et du 15 octobre 2010, renoncé à exercer le droit de préemption urbain sur les immeubles mis en vente par leurs propriétaires et respectivement situés sur la Commune de PIERRE DE BRESSE :

- 31 rue des Maubards section AX N° 30 et N° 136,
- 34 route de Fretterans, section AK N° 3, 4 et 5,
- 39 route de Lons le Saunier Le Bout d'Amont Nord, section AR N° 8, 9, 48 et 49.

2. FIXATION DES TARIFS QUI S'APPLIQUERONT A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2011 AUX USAGERS DES SERVICES ET DES IMMEUBLES COMMUNAUX :

Après la prise de connaissance de divers bilans financiers et d'activité ainsi que des diverses simulations hypothétiques d'augmentation du coût de l'assainissement (documents diffusés par vidéo projecteur), le Conseil Municipal adopte à la majorité les tarifs qui s'appliqueront aux usagers des services et immeubles communaux à compter du 1^{er} janvier 2011 sans augmentation hormis le service assainissement dont l'abonnement et prix au m³ se traduiront comme suit : le coût de l'abonnement annuel passera de 22.60 € ht à 26 € ht et le prix au premier mètre cube d'eau usée passera à 0.572 € ht. Les 2 strates de tarification, soit de 1 à 30 m³ et de 31 m³ et plus, seront supprimées à compter de 2011.

3. INDEMNITES CONFECTION BUDGET ET CONSEIL EXERCICE 2010 ET SUIVANTS :

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 20 septembre 2010 de M. LEPARQUOIS Jean Claude nouveau Receveur Municipal affecté à la Perception de PIERRE DE BRESSE depuis le 1^{er} septembre, sollicitant la Commune sur un projet de délibération. A cet effet, le Conseil Municipal à l'unanimité vote d'une part, l'attribution de l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires année 2010 à 100 % à Mme ZAIDI Perceptrice ayant réalisée cette prestation en période d'intérim et à M. LEPARQUOIS à compter du 1^{er} janvier 2011 et d'autre part, l'indemnité de conseil exercice 2010 en faveur des 3 Percepteurs (Mme BESANCENOT Chantal du 1^{er} janvier au 28 février 2010, Mme ZAIDI Nassima du 1^{er} mars au 31 août 2010 et M. LEPARQUOIS Jean Claude à compter du 1^{er} septembre 2010) au prorata temporis des missions réalisées.

4. PROMOTION PAR AVANCEMENT DE GRADE DE TROIS AGENTS EN 2011 : suppression des anciens postes et création de nouveaux sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion de Saône et Loire :

Le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'au terme de la législation en matière de ressources humaines, des conditions requises et sur proposition d'une liste nominative dressée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale 71, que trois agents communaux pourront bénéficier en 2011 d'une promotion par avancement de grade.

A l'unanimité le Conseil Municipal vote la suppression des anciens postes, la création des nouveaux pour 2011 sous réserve de l'avis de la CAP dont la réunion est prévue courant décembre 2010. Charge le Maire quant à l'établissement des documents afférents.

5. **DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES :**

Ayant pris connaissance des sommes de 200 €, 250 € et 300 € respectivement allouées par la Municipalité de 2006 à 2009, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 300 € à l'Association Française contre les Myopathies.

6. **PRESENTATION DE DEVIS RELATIFS A TRAVAUX IMPORTANTS HORS MARCHES EN COURS : rajout à l'ordre du jour acté à l'unanimité par les élus :**

Les travaux de la Route de Chalon sont arrivés à terme. Cependant, la réalisation d'une partie de l'accotement au moyen de petits cailloux s'avère disgracieuse et ne perdurera pas. Par conséquent, le Maire propose les devis des entreprises BOIVIN TP et EIFFAGE quant à la réalisation d'un bi couche en enrobé. Le Conseil Municipal retient à l'unanimité le devis de l'entreprise BOIVIN TP pour un coût de 7920 € HT ou 9472 € TTC.

Des pluies conséquentes génèrent des inondations au sein des habitations de quelques riverains route de Chalon Dans l'optique de résoudre le problème de saturation de l'écoulement de l'eau, le devis de l'entreprise BOIVIN TP pour un montant de 2424.80 € HT ou 2900.06 € TTC est retenu.

Au cours de la dernière séance la Municipalité a optée pour la réalisation des travaux d'éclairage public avec nouveaux candélabres et enfouissement du réseau télécom. Il s'avère que la fourniture et pose de 2 candélabres supplémentaires seraient souhaitable avenue de la Gare. A cet effet, le Conseil Municipal à la majorité retient les devis de l'entreprise BOIVIN TP pour un montant de 3277.04 € TTC (tranchées remblais fourreau sable grillage rue des Maubards jet du SYDESL 71 pour un montant de 4400 € (cote part communale) relatif à la fourniture et pose de 2 candélabres.

7. **COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- des explications de Mme BALANDRA Evelyne relatives à :

* la réunion de la Commission Culture et Loisirs : peu d'Associations participent à la fête patronale. Il serait souhaitable qu'elles soient plus nombreuses. Une réflexion est menée quant à un nouvel attrait concernant le défilé. Les forains pourraient être installés en « u » ouvert sur la rue du Stade et « les moules frites ». L'idée d'un bal est également évoqué,

* la réunion de préparation du bulletin municipal : nombre de personne présentes 2, sortie envisagée dudit bulletin courant décembre 2010.

- des explications de Mme JAILLET Claudette relatives à :

* la semaine bleue organisée avec le CCAS en présence de 120 personnes (retraités, personnes de l'ABS, enfants de l'école privée LORIEUX). Poèmes et chants furent récités par les enfants, danses folkloriques furent réalisées par l'ABS et les enfants. Prise de quelques photos de personnes âgées à partir desquelles des cartes de vœux ont été conçues avec l'assistance de l'animatrice de l'espace multimédia : Mlle Florence BRENOT. Un goûter clôtura cette après midi.

* La journée de l'enfance est en préparation. Le Cirque s'avère être le thème retenu. La mise en place d'ateliers de magie de jonglage est en cours. Toute personne désireuse d'apporter son aide sera la bienvenue aux séances des préparatifs.

- des explications de M. GILLET Alain relatives à :

* la réunion de l'Assemblée Générale du SICED qui s'est tenue le 30 septembre au cours de laquelle le Président a énuméré les nouveaux investissements (véhicule Partner pour le SPANC, travaux des ateliers, installation de caméras sur les déchetteries, logiciel SPANC). Poursuite des diagnostics SPANC sur notre Commune.

8. **COMMUNICATION D'INFORMATIONS DIVERSES :**

* l'article L 2224-8 du CGCT prévoit que l'avis du Spanc, chargé de l'examen préalable à la conception du système d'assainissement, devra être joint à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager pour les installations neuves ou à réhabiliter. Cela suppose que la saisine du Spanc s'opère en amont du dépôt du permis de construire. Le site de la DDT 71 rubrique consacrée à l'assainissement non collectif peut être consulté.

* un Conseiller Municipal émet une observation au sujet de la Commission des Travaux.

* remerciements adressés par la famille Limoge Daniel au Conseil Municipal et aux Employés Communaux pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Mme CHENEUX-LIMOGE Charlotte.

La séance est levée à 22 heures 15.

A PIERRE DE BRESSE, le 4 novembre 2010

Le Maire Alain GILLET

Affiché le : 5 novembre 2010

Retiré le :

Le Maire Alain GILLET